



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq septembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claire DOMELAND(arrivée à 17h07), Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN

Procurations :

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 18 septembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	13
Procuration :	00
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour :13
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2025_29_DEL

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2025 du CCAS

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30/01/2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 17/04/2025 correspondant à l'affectation des résultats pour l'année 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 17/04/2025 adoptant le budget supplémentaire au budget primitif du CCAS pour l'année 2025 ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2025, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous,

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	-8 093,00			0,00
012	Dépenses afférentes au personnel	8 093,00			0,00
		0,00			0,00

Chapitre 011: Dépenses afférentes à l'exploitation courante : - 8 093 €

- Suppression de 8 093 € afin d'équilibrer la DM 1

Chapitre 012: Dépenses afférentes au personnel : 8 093 €

- Ajout de 8 093 € suite au transfert du contrat d'un agent à Sport 38

Concernant la section d'investissement :

Investissement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
21	Immobilisations corporelles	-35 000,00	13	Subventions d'investissement	-35 000,00
		-35 000,00			-35 000,00

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : - 35 000 €

- Suppression de l'enveloppe de 46 000 € suite à l'annulation de l'achat
- Ajout de 11 000 € pour l'achat de mobilier

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 038-263810137-20250930-2025_29_FLUX-BF



Chapitre 13 : Subvention d'investissement : - 35 000 €

- Suppression cofinancement de la CAF de 25 000 € (annulation achat du minibus)
- Suppression subvention de la ville de 10 000 € (annulation achat du minibus)

Vu les éléments exposés ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-après :
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.